FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Repair Compound Hardener**

Autres moyens d'identification

DM004H SKU#

Usage recommandé Non disponible.

Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la Restrictions d'utilisation

> présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de

cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

Numéro de téléphone 215-855-8450 Numéro de fax 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4

> Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3 **Dangers environnementaux**

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut Mention de danger

provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver

soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de

protection/des vêtements de protection.

DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Intervention

Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Non disponible.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires 93.79356 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 96.09756 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 96.09756 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à

l'égard du milieu aquatique.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Talc		14807-96-6	30 - 60
Amidoamine	Acides gras, tallol, produits de réaction avec tétraéthylènepentamine	68953-36-6	10 - 30
3,6,9-triazaundecamethylenediamin e	3,6,9-triazaundecamethyleendiamine	112-57-2	1 - 5
AMINES QUATERNAIRES	Silice amorphe, fumée, cristauxfree	112945-52-5	1 - 5
TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE	TETA	112-24-3	0.1 - 1
Diéthylènetriamine		111-40-0	< 1
Phénol		108-95-2	< 1
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ		14808-60-7	< 1
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		10 - 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Nom de la matière : Repair Compound Hardener

2/10 DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm	
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) Composants Valeur Forme

Composants	Type	Valeui	1 011110
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3	
		1 ppm	

Nom de la matière : Repair Compound Hardener

DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

Composants	Туре	Valeur	Forme
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	
ILICE, CRISTALLINE, UARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
alc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Particules inhalables.
anada. Colombie-Britannique VL		on pour les substances chimic	ղues, Réglementation su
anté et sécurité au travail 296/97, omposants	et ses modifications. Type	Valeur	Forme
MINES QUATERNAIRES	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
CAS 112945-52-5)	IVVA	Č	Poussières totales.
iéthylènetriamine (CAS	TWA	10 mg/m3	Poussieres totales.
11-40-0)	IVVA	1 ppm	
hénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
ILICE, CRISTALLINE, UARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
alc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
anada. SEP de Manitoba (Règlem	-	,	_
omposants	Туре	Valeur	Forme
iéthylènetriamine (CAS 11-40-0)	TWA	1 ppm	
nénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
ILICE, CRISTALLINE, UARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
alc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
anada. VLEP du Nouveau-Bruns\ e 1991 et 1997 (Règlement du No		LS) basées sur la publication	des VLS et IEB de l'ACG
omposants	Type	Valeur	Forme
éthylènetriamine (CAS I1-40-0)	TWA	1 ppm	
hénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
alc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fibres respirables.
anada. LEMT pour l'Ontario (Con omposants	trôle de l'exposition aux ager Type	nts biologiques ou chimiques). Valeur	, ainsi modifiées Forme
iéthylènetriamine (CAS 11-40-0)	TWA	1 ppm	
hénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
ILICE, CRISTALLINE, UARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
alc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/cc	
		2 mg/m3	Fraction respirable.
RIÉTHYLÈNETÉTRAMIN (CAS 112-24-3)	TWA	3 mg/m3	
\ · · - = · • /		0.5 ppm	
anada. LEMT pour le Québec (Mi omposants	nistère du Travail - Règlemen Type	t sur la qualité du milieu de tra Valeur	avail), ainsi modifiées Forme
MINES QUATERNAIRES CAS 112945-52-5)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
iéthylènetriamine (CAS	TWA	4.2 mg/m3	
11-40-0)		_	

Nom de la matière : Repair Compound Hardener

Canada. LEMT pour le Québe	c (Ministère du Travail - Règlement s	ur la qualité du milieu de trav	ail), ainsi modifiées
Composants	Type	Valeur	Forme

Composants	Type	Valeur	Forme
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	15 minutes	2 ppm	
	8 heures	1 ppm	
Phénol (CAS 108-95-2)	15 minutes	7.5 ppm	
	8 heures	5 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Phénol (CAS 108-95-2)	250 mg/g	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée. Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du produit.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Phénol (CAS 108-95-2)

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Phénol (CAS 108-95-2)

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Phénol (CAS 108-95-2)

Danger d'absorption cutanée

Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Phénol (CAS 108-95-2)

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS 112-24-3)

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

Phénol (CAS 108-95-2)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

Phénol (CAS 108-95-2)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Phénol (CAS 108-95-2)

Danger d'absorption cutanée

Danger d'absorption cutanée

DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire Dangers thermiques En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueSolide.FormeSolide. Pâte.CouleurCrème

Odeur Type amine. Faible.

Point de fusion et point de Non disponible.

Point de fusion et po

congélation

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de

points d'ébullition

Non disponible.

Inflammabilité Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

inférieure (%)

Non disponible.

Point d'éclair >93.3 °C (>200.0 °F) Coupelle fermée

Température

d'auto-inflammation

Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

pH Non disponible.

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Tension de vapeur 0.24 hPa estimation

Masse volumique et/ou densité relative

Densité1.55 g/cm3Densité de vapeurNon disponible.Caractéristiques des particulesNon disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Nom de la matière : Repair Compound Hardener

DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

6 / 10

Densité 1.55

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

Conditions à éviter

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

202

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)

Aiguë Orale

DL50 Rat > 22500 mg/kg

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS 112-24-3)

Aiguë Cutané Liquide

DL50 Rat

1465 mg/kg

Orale Liquide

DL50 Rat 1716 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5) Irritant Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Irritant Talc (CAS 14807-96-6) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Nom de la matière : Repair Compound Hardener

SDS CANADA

Cancérogénicité

En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée. Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Phénol (CAS 108-95-2)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Phénol (CAS 108-95-2)

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme. Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6) Effet cancérogène détecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)

3 Inclassable qua

Phénol (CAS 108-95-2)

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

1 Cancérogène pour l'homme.

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

3,6,9-triazaundecamethylenediamine 1.503 Phénol 1.46

Nom de la matière : Repair Compound Hardener

DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

8 / 10

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., Autres effets nocifs

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Sans objet. Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

SDS CANADA 9 / 10 DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire En stock (Oui/	Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui
	e tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence isieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire compétence.	

16. Autres informations

Date de publication 28-Mars-2016 Date de la révision 30-Août-2024

Version n° 10

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Numéro enregistrement produit

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

SDS CANADA DM004H Version n°: 10 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016